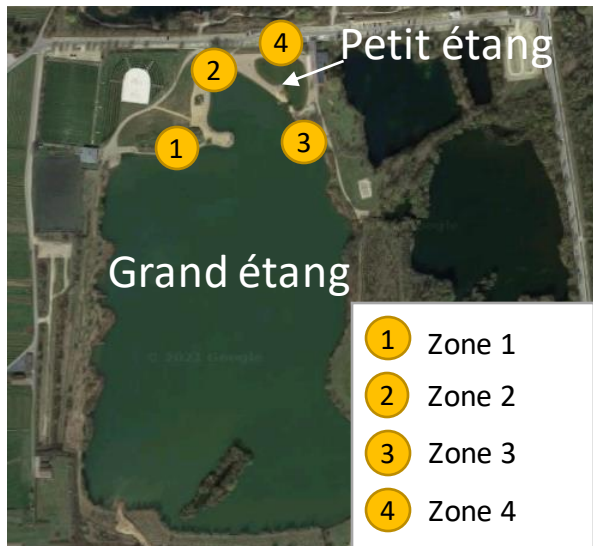


Surveillance des cyanobactéries dans les eaux de baignade

Observations terrain du 07 juillet 2023

Étangs de Remerschen



• Prolifération cyanobactéries?

Non 1 à 4

• Si prolifération, catégorie*

Cat. 1 Cat. 2 Cat. 3



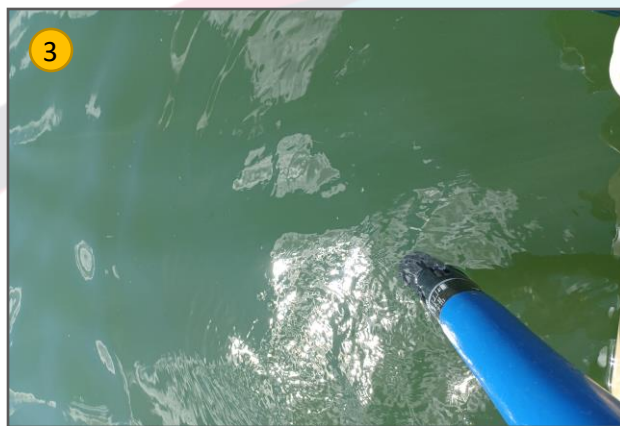
• Espèces toxinogènes



• [Microcystine] > seuil*

Pas testé

* plus d'information sur <https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html>



Cyanobactéries - état des plages au 07 juillet 2023

| Lieu | Plage | Baignade | Usages récréatifs | Dernier suivi |
|------------|------------------------|---|--|---------------|
| Remerschen | Grand étang (zone 1-3) |  |  | 15 juin |
| | Petit étang (zone 4) |  |  | 15 juin |



Autorisation



Interdiction



Recommandations



Il est recommandé d'éviter le contact avec l'eau aux endroits où se trouvent les proliférations de cyanobactéries et il faut éviter d'avaler cette eau. Cette recommandation vaut tant pour les baigneurs que pour les animaux.

Il est également recommandé de ne pas pratiquer la pêche (depuis le bord de la berge ou en immersion) dans des zones atteintes par les efflorescences de cyanobactéries et:

- de réduire à un strict minimum tout contact avec les poissons,
- de remettre les poissons dans l'eau (*no kill fishing*),
- d'arrêter la pêche immédiatement en cas d'apparition d'une efflorescence de cyanobactéries.

Plus d'informations

<https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html>

<https://cyanowatch.lu>